#### Attestation du respect de la **réglementation environnementale RE2020** au dépôt de la demande de permis de construire



Liberté Égalité Fraternisé

" ( ) a

Dans le présent document, le terme « bâtiment » s'entend également comme « partie de bâtiment »

Je soussigné : REBOUL Bernard

Adresse	E ramiccie		
Code postal	20220	Localité	SANTA REPARATA DI BALAGNA

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre, si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

**REBOUL Bernard - 18-03-2024** 

située à :

Adresse	e ramiccie		
Code postal	20220	Localité	SANTA REPARATA DI BALAGNA

Référence(s) cadastrale(s): 0000A0222; 0000A0223; 0000A0221

Coordonnées du maître d'œuvre :

Adresse		
Code postal	Localité	

Atteste qu'au moment du dépôt de permis de construire :

• <u>Disposition 2</u>: L'opération de construction sus-citée respecte les exigences de performance énergétique et environnementale définie aux articles R. 172-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (réglementation environnementale - RE2020).

Les éléments ci-après déclinés apportent les précisions nécessaires à la justification de la disposition 2.



#### Attestation du respect de la **réglementation environnementale RE2020** au dépôt de la demande de permis de construire

Bâtiment : Bâtiment n°1

Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence (S <sub>ref</sub> )	149.00 m <sup>2</sup>

### Chapitre 2: Exigences globales

#### 1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbiomax en nombre de points

Bbio	39.9	Bbio <sub>max</sub>	45.9
Respect de l'exigence Bbio ≤ Bbio <sub>max</sub>			OUI

#### 2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH<sub>max</sub> en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs – zone traversante				
DH	835.7	DH <sub>max</sub>	1250	
Respect de l'exigence DH ≤ DH <sub>max</sub>			OUI	

# 3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilitées pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : lc <sub>construction</sub> ≤ lC <sub>construction_max</sub>	וט
---	----

# Chapitre 3 : Exigences par éléments

#### 1. Accès à l'éclairage naturel (bâtiment à usage d'habitation)

Respect de l'exigence d'accès à l'éclairage naturel	OUI

#### Vérification des systèmes de ventilation (bâtiment à usage d'habitation)

URBANISME

Le maître d'ouvrage s'engage à respecter les exigences suivantes concernant les systèmes de ventilation : le système de ventilation du bâtiment sera vérifié et ses performances seront mesurées par une personne reconnue compétente par le ministre chargé de la construction

OUI

<u>Signataire</u> : **REBOUL Bernard** Le : Signature :

Tour Sequoia - 92055 La Défense Cedex Tél : 33 (0)1 40 81 21 22 ecologie.gouv.fr - cohesion-territoires.gouv.fr

19/03/2024 143b814a87be9afc799c46201c7cf036 - 7.7



# Récépissé de dépôt d'une demande de permis de construire une maison individuelle et/ou ses annexes\*

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande de permis de construire. Le délai d'instruction de votre dossier est de DEUX MOIS et, si vous ne recevez pas de réponse de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'un permis tacite.

- → Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous contacter :
- soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...);
- soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier;
- soit pour vous informer que votre projet correspond à un des cas où un permis tacite n'est pas possible.
- → Si vous recevez une telle correspondance avant la fin du premier mois, celle-ci remplacera le présent récépissé.
- → Si vous n'avez rien reçu à la fin du premier mois suivant le dépôt, le délai de deux mois ne pourra plus être modifié. Si aucune réponse de l'administration ne vous est parvenue à l'issue de ce délai de deux mois, vous pourrez commencer les travaux<sup>[1]</sup> après avoir :
- adressé au maire, par voie papier (en trois exemplaires), ou par voie électronique, une déclaration

d'ouverture de chantier (vous trouverez un modèle de déclaration CERFA n° 13407 à la mairie ou sur le site officiel de l'administration française : http://www.service-public.fr

- affiché sur le terrain ce récépissé pour attester la date de dépôt ;
- installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet.

Vous trouverez le modèle de panneau à la mairie, sur le site officiel de l'administration française : http://www.service-public.fr ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux.

### ▲ Le permis n'est définitif qu'en l'absence de recours ou de retrait :

- dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu de vous en informer au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.
- dans le délai de trois mois après la date du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal. Elle est tenue de vous en informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations.



<sup>\*</sup> Dans le cadre d'une saisine par voie électronique, le récépissé est constitué par un accusé de réception électronique.

<sup>[1]</sup> Certains travaux ne peuvent pas être commencés dès la délivrance du permis et doivent être différés : c'est le cas notamment des travaux situés dans un site classé. Vous pouvez vérifier auprès de la mairie que votre projet n'entre pas dans ces cas.

#### Cadre réservé à la mairie

Le projet ayant fait l'objet d'une demande de permis n° PC 02B31624B005 déposée à la mairie le : 0 2 0 4 2 0 2 4

par : 1 Bennand REBOUL

fera l'objet d'un permis tacite à défaut de réponse de l'administration deux

fera l'objet d'un permis tacite<sup>[2]</sup> à défaut de réponse de l'administration deux mois après cette date. Les travaux pourront alors être exécutés après affichage sur le terrain du présent récépissé et d'un panneau décrivant le projet conforme au modèle réglementaire.



# Délais et voies de recours

Le permis peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain d'un panneau décrivant le projet et visible de la voie publique (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).

L'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier copie de celui-ci à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).

Le permis est délivré sous réserve du droit des tiers: Il vérifie la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Il ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si le permis de construire respecte les règles d'urbanisme.









# Demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

- Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
- Depuis le 1er septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers ». Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :	Cadre réservé à la mairie du lieu du projet
vous construisez une seule maison individuelle ou ses annexes.  vous agrandissez une maison individuelle ou ses annexes. Vous aménagez pour l'habitation tout ou partie d'une construction existante  votre projet comprend des démolitions.  Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr	Dopt Commune Année N° de dossier  La présente demande a été reçue à la mairie  le 0 2/0 4/20 2 4  Cachet de la mairie et apprature au receveu  Dossier transmis :  a l'Architecte des Bâtiments de France  au Directeur du Parc National
Identité du demandeur <sup>[1]</sup>	

### 1

(i) Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du deuxième, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier Nom	Prénom
Bernard	Reboul
Date et lieu de naissance :	
Date: 2 0 1 0 1 9 6 2	
Commune : MARSEILLE	

<sup>[1]</sup> Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

	Dénomination	Raison sociale			
	N° SIRET	Type de société (SA, SCI)			
		MAIRIE DE SANTA REPARA			
	Représentant de la personne morale :	DI BALAGNA			
	Nom	Prénom			
		4 A77, 2073			
		LIBBANISME			
	Coordonnées du demandeur				
	Adresse : Numéro : Voie : Chez Mr Reboul Christian				
	Lieu-dit : RAMICCIE				
	Localité : SANTA REPARATA DI BALAGNA				
	Code postal : 2 0 2 2 0 BP : C	Cedex :			
	Téléphone : 0 6 0 3 9 2 6 8 0 8	Indicatif pour le pays étranger :			
	Si le demandeur habite à l'étranger :	Division territoriale :			
	ays,	Division territoriale :			
	Adresse électronique				
	notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception	iquée les réponses de l'administration et notamment édé électronique équivalent les documents habituellement			
S	✓ J'accepte de recevoir à l'adresse électronique commun par lettre recommandée électronique ou par un autre procession.	piquée les réponses de l'administration et notamment édé électronique équivalent les documents habituellement .  Donne autre que le(s) demandeur(s) <sup>[2]</sup> pon (autres que les décisions) soient adressées			
5	J'accepte de recevoir à l'adresse électronique commun par lettre recommandée électronique ou par un autre processifiés par lettre recommandée avec accusé de réception l'adentité et coordonnées d'une person Si vous souhaitez que les réponses de l'administration à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses	piquée les réponses de l'administration et notamment édé électronique équivalent les documents habituellement .  Donne autre que le(s) demandeur(s) <sup>[2]</sup> pon (autres que les décisions) soient adressées			
S	J'accepte de recevoir à l'adresse électronique commun par lettre recommandée électronique ou par un autre processifiés par lettre recommandée avec accusé de réception l'adentité et coordonnées d'une personi Si vous souhaitez que les réponses de l'administration à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses Pour un particulier :	piquée les réponses de l'administration et notamment édé électronique équivalent les documents habituellement .  Donne autre que le(s) demandeur(s) <sup>[2]</sup> on (autres que les décisions) soient adressées coordonnées.			
5	J'accepte de recevoir à l'adresse électronique commun par lettre recommandée électronique ou par un autre processifiés par lettre recommandée avec accusé de réception l'adentité et coordonnées d'une personités y l'administration à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses Pour un particulier :	piquée les réponses de l'administration et notamment édé électronique équivalent les documents habituellement .  Donne autre que le(s) demandeur(s) <sup>[2]</sup> on (autres que les décisions) soient adressées coordonnées.			
5	J'accepte de recevoir à l'adresse électronique commun par lettre recommandée électronique ou par un autre processifiés par lettre recommandée avec accusé de réception l'acception l'accep	piquée les réponses de l'administration et notamment édé électronique équivalent les documents habituellement de la comment de l			
S	J'accepte de recevoir à l'adresse électronique commun par lettre recommandée électronique ou par un autre processifiés par lettre recommandée avec accusé de réception l'acception l'accep	piquée les réponses de l'administration et notamment édé électronique équivalent les documents habituellement de la comment de l			
S	J'accepte de recevoir à l'adresse électronique commun par lettre recommandée électronique ou par un autre procession par lettre recommandée avec accusé de réception l'dentité et coordonnées d'une person Si vous souhaitez que les réponses de l'administration à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses Pour un particulier :  Nom  Pour une personne morale :  Dénomination	iquée les réponses de l'administration et notamment édé électronique équivalent les documents habituellement .  Donne autre que le(s) demandeur(s) <sup>[2]</sup> Donne autres que les décisions) soient adressées coordonnées.  Prénom  Raison sociale			
S	J'accepte de recevoir à l'adresse électronique commun par lettre recommandée électronique ou par un autre processor par lettre recommandée avec accusé de réception l'dentité et coordonnées d'une person Si vous souhaitez que les réponses de l'administration à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses Pour un particulier :  Nom  Pour une personne morale :  Dénomination  N° SIRET  Représentant de la personne morale :  Nom	iquée les réponses de l'administration et notamment édé électronique équivalent les documents habituellement .  Conne autre que le(s) demandeur(s) <sup>[2]</sup> con (autres que les décisions) soient adressées coordonnées.  Prénom  Raison sociale  Type de société (SA, SCI)			
5	J'accepte de recevoir à l'adresse électronique commun par lettre recommandée électronique ou par un autre processor par lettre recommandée avec accusé de réception l'dentité et coordonnées d'une person Si vous souhaitez que les réponses de l'administratio à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses Pour un particulier :  Nom  Pour une personne morale :  Dénomination  N° SIRET  Représentant de la personne morale :  Nom	iquée les réponses de l'administration et notamment édé électronique équivalent les documents habituellement .  Conne autre que le(s) demandeur(s) <sup>[2]</sup> con (autres que les décisions) soient adressées coordonnées.  Prénom  Raison sociale  Type de société (SA, SCI)			
5	J'accepte de recevoir à l'adresse électronique commun par lettre recommandée électronique ou par un autre processor par lettre recommandée avec accusé de réception l'admitée et coordonnées d'une person Si vous souhaitez que les réponses de l'administration à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses Pour un particulier :  Nom  Pour une personne morale :  Dénomination  N° SIRET  Représentant de la personne morale :  Nom  Adresse : Numéro : Voie : Lieu-dit :	iquée les réponses de l'administration et notamment édé électronique équivalent les documents habituellement .  Conne autre que le(s) demandeur(s) <sup>[2]</sup> con (autres que les décisions) soient adressées coordonnées.  Prénom  Raison sociale  Type de société (SA, SCI)			
5	J'accepte de recevoir à l'adresse électronique commun par lettre recommandée électronique ou par un autre processor par lettre recommandée avec accusé de réception  Identité et coordonnées d'une person si vous souhaitez que les réponses de l'administration à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses Pour un particulier:  Nom  Pour une personne morale:  Dénomination  N° SIRET  Représentant de la personne morale:  Nom  Adresse: Numéro: Voie: Lieu-dit:  Localité:	iquée les réponses de l'administration et notamment édé électronique équivalent les documents habituellement .  Conne autre que le(s) demandeur(s) <sup>[2]</sup> con (autres que les décisions) soient adressées coordonnées.  Prénom  Raison sociale  Type de société (SA, SCI)			
S	J'accepte de recevoir à l'adresse électronique commun par lettre recommandée électronique ou par un autre processor par lettre recommandée avec accusé de réception  Identité et coordonnées d'une person si vous souhaitez que les réponses de l'administration à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses Pour un particulier:  Nom  Pour une personne morale:  Dénomination  N° SIRET  Représentant de la personne morale:  Nom  Adresse: Numéro: Voie:	iquée les réponses de l'administration et notamment édé électronique équivalent les documents habituellement .  Donne autre que le(s) demandeur(s) <sup>[2]</sup> Don (autres que les décisions) soient adressées coordonnées.  Prénom  Raison sociale  Type de société (SA, SCI)  Prénom			
S	J'accepte de recevoir à l'adresse électronique commun par lettre recommandée électronique ou par un autre proconotifiés par lettre recommandée avec accusé de réception  Identité et coordonnées d'une person Si vous souhaitez que les réponses de l'administration à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses Pour un particulier:  Nom  Pour une personne morale:  Dénomination  N° SIRET  Représentant de la personne morale:  Nom  Adresse: Numéro: Voie:  Lieu-dit:  Localité:  Code postal: BP: Co	iquée les réponses de l'administration et notamment édé électronique équivalent les documents habituellement .  Donne autre que le(s) demandeur(s) <sup>[2]</sup> Don (autres que les décisions) soient adressées coordonnées.  Prénom  Raison sociale  Type de société (SA, SCI)  Prénom			

	Adresse électronique :				
	<u>@</u>				
3	Le terrain				
3.1	Localisation du (ou des) terrain(s) Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.  Adresse du (ou des) terrain(s)				
	Numéro : Voie :				
	Lieu-dit : Ramiccie  Localité : Santa Reparata di Balagna				
	Code postal : 2 0 2 2 0  Références cadastrales : URBANISME  i) Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 9.  Préfixe : Section : A Numéro : 2 2 3 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1400				
3.2	Situation juridique du terrain				
	② Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.  Étes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? □ Oui ☑ Non □ Je ne sais pas				
	Étes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? ☐ Oui ☑ Non ☐ Je ne sais pas ☐ Ui ☑ Non ☐ Je ne sais pas ☐ Oui ☑ Non ☐ Je ne sais pas ☐ Oui ☑ Non ☐ Je ne sais pas ☐ Oui ☑ Non ☐ Je ne sais pas				
	Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.)?  Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain)?  Oui Non Je ne sais pas Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P)?  Oui Non Je ne sais pas Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)?  Oui Non Je ne sais pas le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)?				
	Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :				
4	Caractéristiques du projet				
4.1	Architecte				
	Le recours à un architecte (ou un agréé en architecture) est <b>obligatoire</b> . Toutefois, vous pouvez vous en dispenser si vous êtes un particulier et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :  — une construction qui ne dépasse pas 150 m² de surface de plancher ;  — l'extension d'une construction existante soumise à permis de construire si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150 m² de surface de plancher.  Si vous avez recours à un architecte <sup>[4]</sup> , vous devez compléter les rubriques ci-dessous :  Pour un architecte personne physique :				
	Nom de l'architecte : Prénom :				

<sup>[3]</sup> En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.
[4] Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).

	Dénomination	Raison sociale				
	N° SIRET	Type de société (SA, SCI)				
	Représentant de la personne morale : Nom	Prénom				
	Numéro : Voie :					
	Lieu-dit:					
	Localité :					
	Code postal : BP : C	edex:				
	N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes <sup>[5]</sup>	n /				
	Conseil régional de l'ordre :					
	Téléphone : ou					
	@					
	Si vous n'avez pas eu recours à un architecte, veuillez c	ocher la case ci-dessous <sup>[6]</sup> :				
	✓ Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une n'est pas obligatoire.	e des situations pour lesquelles le recours à l'architecte  MAIRIE DE SANTA REPARATA				
4.2	Nature des travaux envisagés	DIBALAGNA				
	✓ Nouvelle construction ☐ Travaux sur constru	action existante				
	Courte description de votre projet ou de vos travaux :					
	Construction d'une maison individuelle principale de 149	URBANISME URBANISME				
	Si votre projet nécessite une puissance électrique supéri	ieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé).				
	indiquez la puissance électrique nécessaire à votre proje					
12	Informations complémentaires					
4.5	• Type d'annexes : Piscine Garage Véra	anda				
	Nombre de logements créés : 1	•				
	l'ordre des architectes.	et architectural lorsque celui-ci est soumis à la formalité de déclaration à				
	[6] Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte si vous ête à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour					
	<ul> <li>Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m²</li> <li>Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension</li> </ul>	de surface de plancher ;				
	de 150 m² de surface de plancher ;					
	<ul> <li>Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'en</li> <li>Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 m</li> </ul>	nprise au sol n'excèdent pas 800 m² ; ètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2 000 m				

	Nombre de pièces de la maison : Nombre de niveaux de la maison :
	Mode d'utilisation principale des logements :
	Mode de financement du projet :
	Accession Sociale (hors prêt à taux zéro)
	✓ Autres financements : URBANISME
	The second secon
	• Avez-vous souscrit un contrat de construction de maison individuelle ?   Oui  Non
	• Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce 2 pièces
	3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus
	• Indiquez si vos travaux comprennent notamment :   Extension   Surélévation
	Création de niveaux supplémentaires : au-dessus du sol et au-dessous du sol
4	Destination des constructions et tableau des surfaces

# 4.

i Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016.

Surfaces de plancher<sup>[7]</sup> en m² surface de plancher en m² (article R.111-22 du code de l'urbanisme)

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>[6]</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>[9]</sup> (C)	Surface supprimée <sup>[10]</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>[10]</sup> (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation	0	149.01	0	0	0	149.01
Hébergement hôtelier				The L		
Bureaux						
Commerce			Jane .			
Artisanat <sup>[11]</sup>						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m²)	0	0	0	0	0	149.01

<sup>[7]</sup> Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces disponible sur www.service-public.fr.

<sup>[8]</sup> Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

<sup>[9]</sup> Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce. [10] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

<sup>[11]</sup> L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

### 4.5 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

① Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 4.4.

Surface de plancher<sup>[12]</sup> en m<sup>2</sup> (article R.111-22 du code de l'urbanisme)

<b>Destinations</b> (article R.151-27 du code de l'urbanisme)	Sous-destinations (article R.151-28 du code de l'urbanisme)	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>[13]</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>[14]</sup> ou de sous- destination <sup>[15]</sup> (C)	Surface supprimée <sup>[16]</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>[14]</sup> ou de sous- destination <sup>[15]</sup> (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) – (D) – (E)
Exploitation agricole	Exploitation agricole						
et forestière	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
Tabitation	Hébergement						
	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
Commerce et activités de service	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Cinéma						
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
Équipement d'intérêt	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
collectif et services publics	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Lieux de culte						
	Autres équipements recevant du public						
	Industrie						
Autres activités	Entrepôt						
des secteurs	Bureau						
primaire, secondaire ou tertiaire	Centre de congrès et d'exposition						
	Cuisine dédiée à la vente en ligne						
Surfaces totale	777					CANTA REPA	RATA

<sup>[12]</sup> Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces disponible sur www.service-public.fr.

<sup>[13]</sup> Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

<sup>[14]</sup> Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

<sup>[15]</sup> Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en saite d'art et de spectacles.

<sup>[16]</sup> Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.  Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :						
Bato(o) approximate	Batelof approximatively a laquelle to da los satiriones de la damenta de divisagos en ele estadade					
☐ Démolition totale	□ Dámalitian nadial	No.				
Démolition totale Démolition partielle  En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant,		MAIRIE DE SANTA REPAR				
	nstructions restantes :		DI BALAG			
			2 400,000			
			URBANISME			
	1		S OINDANIONE			
	0.00					
Nombre de logemer	its démolis :					
Doublehooking						
Participation pour voirie et réseaux						
Tal delpation	poor vonte et reset	aux	The state of the s			
i Si votre projet se	situe sur un terrain soumis à l	la participation pour voirie et réseaux	(PVR), indiquez			
i Si votre projet se les coordonnées du	situe sur un terrain soumis à l propriétaire ou celles du béné		( (PVR), indiquez l est différent du demandeur.			
i Si votre projet se	situe sur un terrain soumis à l propriétaire ou celles du béné	la participation pour voirie et réseaux	(PVR), indiquez l est différent du demandeur.			
i Si votre projet se les coordonnées du	situe sur un terrain soumis à l propriétaire ou celles du béné	la participation pour voirie et réseaux	c (PVR), indiquez l est différent du demandeur.			
i Si votre projet se les coordonnées du Pour un particu	situe sur un terrain soumis à l propriétaire ou celles du béné	la participation pour voirie et réseaux éficiaire de la promesse de vente, s'il	( (PVR), indiquez l est différent du demandeur.			
i Si votre projet se les coordonnées du Pour un particu Nom	situe sur un terrain soumis à l propriétaire ou celles du béné lier	la participation pour voirie et réseaux éficiaire de la promesse de vente, s'il	(PVR), indiquez l est différent du demandeur.			
i Si votre projet se les coordonnées du Pour un particu Nom	situe sur un terrain soumis à l propriétaire ou celles du béné lier	la participation pour voirie et réseaux éficiaire de la promesse de vente, s'il Prénom	c (PVR), indiquez l est différent du demandeur.			
i Si votre projet se les coordonnées du Pour un particu Nom	situe sur un terrain soumis à l propriétaire ou celles du béné lier	la participation pour voirie et réseaux éficiaire de la promesse de vente, s'il	( (PVR), indiquez l est différent du demandeur.			
i Si votre projet se les coordonnées du Pour un particu Nom  Pour une perso Dénomination	situe sur un terrain soumis à l propriétaire ou celles du béné lier	la participation pour voirie et réseaux éficiaire de la promesse de vente, s'il Prénom  Raison sociale	est différent du demandeur.			
i Si votre projet se les coordonnées du Pour un particu Nom	situe sur un terrain soumis à l propriétaire ou celles du béné lier	la participation pour voirie et réseaux éficiaire de la promesse de vente, s'il Prénom	est différent du demandeur.			
i Si votre projet se les coordonnées du Pour un particu Nom  Pour une perso Dénomination  N° SIRET	situe sur un terrain soumis à la propriétaire ou celles du béné lier nne morale	la participation pour voirie et réseaux éficiaire de la promesse de vente, s'il Prénom  Raison sociale	est différent du demandeur.			
i Si votre projet se les coordonnées du Pour un particu Nom  Pour une perso Dénomination  N° SIRET  Représentant de la	situe sur un terrain soumis à la propriétaire ou celles du béné lier nne morale	la participation pour voirie et réseaux éficiaire de la promesse de vente, s'il  Prénom  Raison sociale  Type de société (SA, SCI	est différent du demandeur.			
i Si votre projet se les coordonnées du Pour un particu Nom  Pour une perso Dénomination  N° SIRET	situe sur un terrain soumis à la propriétaire ou celles du béné lier nne morale	la participation pour voirie et réseaux éficiaire de la promesse de vente, s'il Prénom  Raison sociale	est différent du demandeur.			
i Si votre projet se les coordonnées du Pour un particu Nom  Pour une perso Dénomination  N° SIRET  Représentant de la	situe sur un terrain soumis à la propriétaire ou celles du béné lier nne morale	la participation pour voirie et réseaux éficiaire de la promesse de vente, s'il  Prénom  Raison sociale  Type de société (SA, SCI	est différent du demandeur.			
i Si votre projet se les coordonnées du Pour un particu Nom  Pour une perso Dénomination  N° SIRET  Représentant de la Nom	situe sur un terrain soumis à la propriétaire ou celles du bénérale  nne morale  personne morale :	la participation pour voirie et réseaux éficiaire de la promesse de vente, s'il  Prénom  Raison sociale  Type de société (SA, SCI	est différent du demandeur.			
i Si votre projet se les coordonnées du Pour un particu Nom  Pour une perso Dénomination  N° SIRET  Représentant de la Nom  Adresse : Numéro	situe sur un terrain soumis à la propriétaire ou celles du bénérale  nne morale  personne morale :	la participation pour voirie et réseaux éficiaire de la promesse de vente, s'il  Prénom  Raison sociale  Type de société (SA, SCI	est différent du demandeur.			
i Si votre projet se les coordonnées du Pour un particu Nom  Pour une perso Dénomination  N° SIRET  Représentant de la Nom  Adresse : Numéro : Lieu-dit :	situe sur un terrain soumis à la propriétaire ou celles du bénérale  nne morale  personne morale :	la participation pour voirie et réseaux éficiaire de la promesse de vente, s'il  Prénom  Raison sociale  Type de société (SA, SCI	est différent du demandeur.			
i Si votre projet se les coordonnées du Pour un particu Nom  Pour une perso Dénomination  N° SIRET  Représentant de la Nom  Adresse : Numéro : Lieu-dit : Localité :	situe sur un terrain soumis à la propriétaire ou celles du bénérale  nne morale  personne morale :  Voie :	Prénom  Prénom  Prénom  Prénom  Prénom  Prénom	est différent du demandeur.			
i Si votre projet se les coordonnées du Pour un particu Nom  Pour une perso Dénomination  N° SIRET  Représentant de la Nom  Adresse : Numéro Lieu-dit : Localité : Code postal : Localité :	situe sur un terrain soumis à la propriétaire ou celles du bénérale  Ilier  nne morale  personne morale :  Voie :	la participation pour voirie et réseaux éficiaire de la promesse de vente, s'il  Prénom  Raison sociale  Type de société (SA, SCI	est différent du demandeur.			
i Si votre projet se les coordonnées du Pour un particu Nom  Pour une perso Dénomination  N° SIRET  Représentant de la Nom  Adresse: Numéro Lieu-dit:	situe sur un terrain soumis à la propriétaire ou celles du bénérale  Ilier  nne morale  personne morale :  Voie :	la participation pour voirie et réseaux éficiaire de la promesse de vente, s'il  Prénom  Raison sociale  Type de société (SA, SCI  Prénom  Cedex :	est différent du demandeur.			

#### Informations pour l'application d'une législation connexe a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation Indiquez si votre projet : ou d'une déclaration au titre d'une autre législation déroge à certaines règles de construction que celle du code de l'urbanisme et met en œuvre une solution d'effet équivalent Précisez laquelle : au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation est soumis à une obligation de raccordement à un relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France du code de l'énergie pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne) i) Si votre projet conduit à porter atteinte à une allée d'arbres ou un à alignement d'arbres pordant une voie ouverte à la circulation publique au sens de l'article L. 350-3 du code de l'environnement, une autorisation doit être obtenue ou une déclaration réalisée en application de cet article. Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants : (i) Informations complémentaires si votre projet se situe dans un site clas se situe dans le périmètre d'un site patrimonial en instance de classement au titre du code de remarquable l'environnement se situe dans les abords d'un monument historique

# 8 Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.

Je certifie exacts les renseignements fournis.

à Santa Reparata di Balagna

Je suis informé(e) qu'une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers » Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.



### Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se

- situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un coeur de parc national.

# Références cadastrales : fiche complémentaire

(i) Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe :	Section : A	Numéro : 2	2 2		Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 600
Préfixe :	Section : A	Numéro : 2	2 3		Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1400
Préfixe :	Section : A	Numéro : 1	2 0	0	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 166
Préfixe :	Section : A	Numéro : 1	1 9	9	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 195
Préfixe :	Section:	Numéro :			Superficie de la parcelle cadastrale (en m²)
Préfixe :	Section:	Numéro :			Superficie de la parcelle cadastrale (en m²)
Préfixe :	Section:	Numéro :			Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section ;	Numéro :			Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :			Superficie de la parcelle cadastrale (en m²)
Préfixe :	Section :	Numéro :			Superficie de la parcelle cadastrale (en m²):
Préfixe :	Section :	Numéro :		E	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²)
Préfixe :	Section :	Numéro :			Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :			Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :			Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro:			Superficie de la parcelle cadastrale (en m²):
Préfixe :	Section :	Numéro :			Superficie de la parcelle cadastrale (en m²)
Préfixe :	Section :	Numéro :			Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :			Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :		1	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :		H	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²)
Préfixe :	Section :	Numéro :			Superficie de la parcelle cadastrale (en m²)
Préfixe :	Section :	Numéro :			Superficie de la parcelle cadastrale (en m²)
Préfixe :	Section :	Numéro :			Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Q X		Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :			Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Superficie totale d	u terrain (en m²)	: 2361		· W	ANRIE DE SANTA REPARATA

URBANISME

# Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et à la loi

n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

#### 1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Le responsable de traitement est la commune de dépôt de votre dossier. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

Dans le cas où votre demande relèverait de la compétence de l'État, vous pouvez exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données (DPD) du ministère en charge de l'urbanisme.

# Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère en charge de l'urbanisme, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère en charge de l'urbanisme, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante\*

Concernant SITADEL, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification auprès du délégué à la protection des données (DPD) du MTE et du MCTRCT :

#### • à l'adresse suivante :

rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr ou dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr

Attention, si votre question concerne le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez vous reporter au 1).

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), à partir de son formulaire de contact https://www.cnil.fr/fr/plaintes.



<sup>\*</sup> https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043279929



#### MAIRIE DE SANTA REPARATA DI BALAGNA

# Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire URBANISME une maison individuelle et / ou ses annexes

(i) Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe.

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'État chargé de l'urbanisme.

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.

Dans le cadre d'une saisine par voie papier, vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous

[art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)<sup>[17]</sup> ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L. 112-13 du code de la construction et de l'habitation].

Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PCMI1, PCMI2 et PCMI3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art. A. 431-9 du code de l'urbanisme].

# Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
✓ PCMI1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
PCMI2. <b>Un plan de masse</b> des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
PCMI3. <b>Un plan en coupe</b> du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
PCMI4. <b>Une notice</b> décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PCMI5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PCMI6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] [18]	1 exemplaire par dossier
PCMI7. <b>Une photographie</b> permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] <sup>[18]</sup>	1 exemplaire par dossier
PCMI8. <b>Une photographie</b> permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] <sup>[18]</sup>	1 exemplaire par dossier

[17] Se renseigner auprès de la mairie.

<sup>[18]</sup> Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager.

# Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier					
Si votre projet se situe dans un lotissement :						
PCMI9. Le certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier					
☐ PCMI10. Le certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier					
Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :						
☐ PCMI11. Une copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D. 311-11-1 qui indiquent le nombre de m² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier					
PCMI12. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier					
Si votre projet doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur un de l'article L. 414-4 du code de l'environnement :	site Natura 2000 en application					
PCMI12-1. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'Art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier					
Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :						
PCMI12-1-1. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier					
PCMI12-1-2. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier					
Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'un non collectif :	ne installation d'assainissement					
PCMI12-2. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier					
Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracyclo	niques :					
PCMI13. <b>L'attestation</b> d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier					
Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques ir	mpose la réalisation d'une étude :					
□ PCMI14. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier					
Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique ou la rég	lementation environnementale :					
PCMI14-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme] OU PCMI 14-2 Le formulaire attestant la prise en compte des exigences de performance énergétique et environnementale et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie en application de l'article R. 122-24-1 et R. 122-24-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier					
Si vous demandez une dérogation aux règles de gabarit en cas de PLU en justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :						
PCMI15. <b>Un document</b> prévu par l'article R. 171-1 à R. 171-5 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	MAIRIE DE SANTA REPARATA  AND A dossier					



PCMI16. <b>Un document</b> par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un défrichement :	
PCMI17. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un permis de démolir :	
PCMI18. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir : PCMI19. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'Annexe page 15 [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine	public :
□ PCMI20. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opé immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historique le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou aux abords des monume cœur de parc national.	s, sur un immeuble situé dans
□ PCMI21. Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un cœur de parc national :	
PCMI21-1. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement impose d'urbanisme:	és par le document
PCMI22. Le plan de situation du terrain sur lequel seront réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et des aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme]  OU  PCMI23. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des pe logement existant :	
☐ PCMI23-1. <b>Une note</b> précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :	
□ PCMI23-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 112-9 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives à L. 152-5, L. 152-5-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :	
□ PCMI23-3. <b>Une note</b> précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L. 152-5, L. 152-5-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	AIRIE DE SANTA REPARATA DI exemplaire par dossier



Si vous demandez une dérogation aux règles de hauteur du plan local d'u L.152-5-2 du code de l'urbanisme :	rbanisme prévue à l'article
□ PCMI23-4. Une demande de dérogation comprenant le document prévu à l'article R.171-3 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité environnementale [Art. R.431-31-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes	»:
PCMI24. <b>Une copie du contrat</b> ou de la décision judiciaire relatifs à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construc	tion:
PCMI25. <b>Une copie du contrat</b> ayant procédé au transfert des possibilités de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PU	P) :
□ PCMI26. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431- 23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre	une solution d'effet équivalent :
□ PCMI27. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :	conduisant à la création
■ PCMI28. Le dossier de demande d'autorisation de travaux [Art. L. 126-20 et L.183-14 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architect des Bâtiments de France





## ANNEXE

# Bordereau de dépôt des pièces jointes lorsque le projet comporte des démolitions

(i) Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe.

# 1 Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
☐ A1. <b>Un plan de masse</b> des constructions à démolir ou s'il y a lieu à conserver [Art. R. 451-2 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
A2. <b>Une photographie</b> du ou des bâtiments à démolir [Art. R. 451-2 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

# 2 Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier			
Si votre projet porte sur la démolition totale d'un bâtiment inscrit au titre d	les monuments historiques :			
A3. <b>Une notice</b> expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
A4. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme	1 exemplaire par dossier			
Si votre projet porte sur la démolition partielle d'un bâtiment inscrit au titr	e des monuments historiques :			
A5. <b>Une notice</b> expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
☐ A6. <b>Des photographies</b> des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
A7. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte aux parties conservées du bâtiment [Art. R. 451-3 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Si votre projet de démolition est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques :				
A8. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte au patrimoine protégé [Art. R. 451-4 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			









# Notice d'information pour les demandes de permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclaration préalable

Articles L.421-1 et suivants ; R.421-1 et suivants du code de l'urbanisme

1 Quel formulaire devez-vous utiliser pour être autorisé à réaliser votre projet ?

Il existe trois permis:

- le permis de construire ;
- le permis d'aménager ;
- le permis de démolir.

Selon la nature, l'importance et la localisation des travaux ou aménagements, votre projet pourra soit :

- être précédé du dépôt d'une autorisation (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir) ;

- être précédé du dépôt d'une déclaration préalable ;

- n'être soumis à aucune formalité au titre du Code

La nature de votre projet déterminera le formulaire à remplir : les renseignements à fournir et les pièces à joindre à votre demande sont différents en fonction des caractéristiques de votre projet.

de l'urbanisme avec l'obligation cependant pour ces

projets de respecter les règles d'urbanisme.

Le permis d'aménager et le permis de construire font l'objet d'un formulaire commun. Les renseignements à fournir et les pièces à joindre à la demande sont différents en fonction de la nature du projet.

Si votre projet comprend à la fois des aménagements, des constructions et des démolitions, vous pouvez choisir de demander un seul permis et utiliser un seul formulaire. Une notice explicative détaillée est disponible sur le site officiel de l'administration française (http://www.service-public.fr).

→ Le formulaire de demande de permis d'aménager et de construire peut être utilisé pour tous types de travaux ou d'aménagements. Si votre projet nécessite en plus d'effectuer des démolitions soumises à permis de démolir et/ou des constructions, vous pouvez en faire la demande avec ce formulaire.

▲ Les pièces à joindre seront différentes en fonction de la nature du projet.

→ Le formulaire de demande de permis
de construire pour une maison individuelle doit
être utilisé pour les projets de construction d'une seule
maison individuelle d'habitation et de ses annexes
(garages...) ou pour tous travaux sur une maison
individuelle existante.

Si votre projet nécessite en plus d'effectuer des démolitions soumises à permis de démolir, vous pouvez en faire la demande avec ce formulaire.

- → Le formulaire de permis de démolir (cerfa n° 13405) doit être utilisé pour les projets de démolition totale ou partielle d'une construction protégée ou située dans un secteur protégé ou lorsque le conseil municipal du lieu où se situe le projet a institué cette obligation. Lorsque ces démolitions dépendent d'un projet de construction ou d'aménagement, le formulaire de demande de permis d'aménager et de construire permettent également de demander l'autorisation de démolir.
- → Le formulaire de déclaration préalable doit être utilisé pour déclarer des aménagements, des constructions ou des travaux non soumis à permis. Lorsque votre projet concerne une maison individuelle existante, vous devez utiliser le formulaire de déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes.

Lorsque votre projet concerne la création d'un lotissement non soumis à permis d'aménager ou une division foncière soumise à contrôle par la commune, vous devez utiliser le formulaire de déclaration préalable pour les lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager.





# 2 Informations utiles

#### → Qui peut déposer une demande ?

- En application de l'article R. 423-1 du code de l'urbanisme, vous pouvez déposer une demande si vous déclarez que vous êtes dans l'une des quatre situations suivantes :
- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Si vous êtes titulaire d'une autorisation d'urbanisme, vous serez redevable, le cas échéant, de la taxe d'aménagement.

#### → Recours à l'architecte

En principe vous devez faire appel à un architecte pour établir votre projet de construction. Cependant, vous n'êtes pas obligé de recourir à un architecte si vous êtes un particulier, une exploitation agricole ou une coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- une construction à usage autre qu'agricole dont la surface de plancher n'excède pas 150  $\mathrm{m}^2$ ;
- une extension de construction à usage autre qu'agricole dont la surface de plancher cumulée à la surface de plancher existante, n'excède pas 150 m²;
- une construction à usage agricole ou une construction nécessaire au stockage et à l'entretien de matériel agricole par les CUMA dont ni la surface de plancher, ni l'emprise au sol ne dépasse pas 800 m²;
- des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture). Un demandeur d'un permis d'aménager portant sur un lotissement doit faire appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour établir le projet architectural, paysager et environnemental (PAPE).

Au-dessus d'un seuil de surface de terrain

à aménager de 2500 m², un architecte, au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture ou un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages devra obligatoirement participer à l'élaboration du PAPE.

## 3 Modalités pratiques

#### → Comment constituer le dossier de demande ?

Pour que votre dossier soit complet, le formulaire doit être soigneusement rempli. Le dossier doit comporter les pièces figurant dans le bordereau de remise. Le numéro de chaque pièce figurant dans le bordereau de remise doit être reporté sur la pièce correspondante.

Si vous oubliez des pièces ou si les informations nécessaires à l'examen de votre demande ne sont pas présentes, l'instruction de votre dossier ne pourra pas débuter.

Une notice explicative détaillée est disponible sur le site officiel de l'administration française (http://www.service-public.fr). Elle vous aidera à constituer votre dossier et à déterminer le contenu de chaque pièce à joindre.

▲ Votre dossier sera examiné sur la foi des déclarations et des documents que vous fournissez. En cas de fausse déclaration, vous vous exposez à une annulation de la décision et à des sanctions pénales.

# → Combien d'exemplaires faut-il fournir dans le cadre d'une saisine par voie papier ?

Pour les demandes de permis, vous devez fournir quatre exemplaires de la demande et du dossier qui l'accompagne. Pour la déclaration préalable, vous devez fournir deux exemplaires de la demande et du dossier qui l'accompagne.

⚠ Des exemplaires supplémentaires sont parfois nécessaires si vos travaux ou aménagements sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national), font l'objet d'une demande de dérogation au code de la construction et de l'habitation, ou sont soumis à une autorisation d'exploitation commerciale.

⚠ Certaines pièces sont demandées en nombre plus important parce qu'elles seront envoyées à d'autres services pour consultation et avisca RATA

MAIRIE DE SANTAREPAN DI BALAGNA

### → Où déposer la demande ou la déclaration par voie papier ?

La demande ou la déclaration doit être adressée par pli recommandé avec demande d'avis de réception ou déposée à la mairie de la commune où se situe le terrain. Le récépissé qui vous sera remis vous précisera les délais d'instruction.

### → Comment déposer ma demande ou ma déclaration par voie électronique ?

À compter du 1er janvier 2022, toutes les communes doivent être en mesure de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée. Vous pouvez vous rapprocher ou consulter le site internet de la commune compétente pour recevoir votre demande afin de connaître les modalités de saisine par voie électronique qu'elle aura retenues. Pour vous aider à compléter votre dossier, vous pouvez également utiliser le service en ligne d'assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme (AD'AU) disponible sur service-public.fr. Celui-ci permet la constitution de votre dossier de manière dématérialisée et d'être guidé dans votre démarche (rubriques à renseigner et justificatifs à produire). Lorsque la commune compétente pour recevoir votre demande s'est raccordée à l'outil, votre dossier pourra également lui être transmis automatiquement.

#### → Quand sera donnée la réponse ?

Le délai d'instruction est de :

- 3 mois pour les demandes de permis de construire ou d'aménager;
- 2 mois pour les demandes de permis de construire une maison individuelle et pour les demandes de permis de démolir;
- 1 mois pour les déclarations préalables.

▲ Dans certains cas (monument historique, parc national, établissement recevant du public...), le délai d'instruction est majoré, vous en serez alors informé dans le mois qui suit le dépôt de votre demande en mairie.

# 4 Informations complémentaires

Si vous avez un doute sur la situation de votre terrain ou sur le régime (permis ou déclaration) auquel doit être soumis votre projet, vous pouvez demander conseil à la mairie du lieu du dépôt de la demande.

Vous pouvez obtenir des renseignements et remplir les formulaires en ligne sur le site officiel de l'administration française (http://www.service-public.fr).

Rappel: vous devez adresser une déclaration de projet de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) à chacun des exploitants des réseaux aériens et enterrés (électricité, gaz, téléphone et internet, eau, assainissement...) susceptibles d'être endommagés lors des travaux prévus (www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr)

### 5 Taxes d'urbanisme

Il est rappelé que les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature soumises à un régime d'autorisation en vertu du code de l'urbanisme donnent lieu au paiement de la taxe d'aménagement et éventuellement de la part « logement » de la redevance d'archéologie préventive. Pour les autorisations d'urbanisme dont la demande d'autorisation initiale a été déposée avant le 1er septembre 2022 ainsi que les demandes d'autorisations modificatives ou de transfert d'un permis délivré en cours de validité déposées après cette date mais se rapportant à une demande d'autorisation initiale déposée avant le 1er septembre 2022, ces taxes sont mentionnées à l'article L331-1 du code de l'urbanisme (taxe d'aménagement) et à l'article L524-4 du code du patrimoine (redevance d'archéologie préventive). La déclaration des éléments nécessaires au calcul de ces taxes doit être complétée et jointe au dossier de demande d'autorisation. Le paiement interviendra à l'appui des titres de perception qui vous seront adressés 12 mois après la délivrance de votre autorisation. À noter que la taxe d'aménagement est payable en deux fois (12 et 24 mois après la délivrance de l'autorisation) lorsque son montant dépasse 1 500 euros.

Pour les autorisations d'urbanisme dont la demande d'autorisation initiale est déposée à compter du 1er septembre 2022, ces taxes sont mentionnées à l'article 1635 quater A du code général des impôts (taxe d'aménagement) et à l'article 235 ter ZG du même code (redevance d'archéologie préventive). La souscription d'une déclaration en ligne via votre espace « Gérer mes biens immobiliers » accessible depuis votre espace sécurisé sur le site www.impots. gouv.fr vous sera demandée dans les 90 jours suivant l'achèvementdes travaux au sens de l'article 1406 du code généraldes impôts. Le paiement de chacune de ces deuxtaxes interviendra à l'appui des titres de perception qui vous seront adressés suite à votre déclaration.

La taxe d'aménagement reste payable en deux fois (90 jours et 9 mois après l'achèvement des travaux) lorsque son montant dépasse 1 500 euros. Précision importante : pour toute demande d'autorisation initiale déposée à compter du 1er septembre 2022, si vous bénéficiez d'un certificat d'urbanisme, vous pourrez demander à l'administration fiscale d'appliquer au calcul de votre taxe d'aménagement les exonérations et taux en vigueur à la date de délivrance du certificat (si ces derniers vous sont plus favorables). Cette demande prendra la forme d'une réclamation contentieuse déposée suite à la réception du premier titre de perception, auprès du service mentionné sur celui-ci (cadre « Pour vous renseigner / renseignement sur le paiement »).

MAIRIE DE SANTA REPARATA

DI BALLAGNA

URBANISME